

La lutte contre les violences intra-familiales est inscrite dans le contrat territorial de santé de Dinan Agglomération. La situation actuelle de confinement peut engendrer une augmentation des violences et un isolement des victimes.

Afin de poursuivre l'accompagnement des victimes des dispositifs d'écoutes et de prise en charge restent opérationnels pendant la crise sanitaire.

Vous trouverez ci-dessous les numéros utiles :

- Le 3919 reste le numéro de référence en matière de violences conjugales (du lundi au samedi de 9h à 19h)

La plateforme d'accueil <https://arretonslesviolences.gouv.fr> est toujours active.

- Le 17 en cas d'urgence.
Les commissariats de police et brigades de gendarmerie demeurent ouverts à l'accueil des victimes. Le trajet pour s'y rendre, au plus près de son domicile, est un motif légitime de déplacement dérogatoire (cocher la case « motif familial impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire)
- Pour les enfants maltraités, le 119 reste accessible 7j /7 et 24h sur 24h

Sur le territoire les associations spécialisées restent à l'écoute des victimes :

- Association départementale d'alternatives judiciaires - Bureau d'aide aux victimes
Téléphone : 02 96 61 83 79 // Mail : adaj.alternativesjudiciaires@wanadoo.fr
- Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 22) : permanences juridiques: contact@cidff22.fr / 02 96 78 47 82
- Planning Familial des Côtes d'Armor: mfpf22@wanadoo.fr / 02 96 78 97 05
- Espace Femmes (association steredenn) sur le secteur de Dinan Agglomération : espacefemmes@steredenn.org / 02 96 85 60 01